

DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)

Accueillez un étudiant de 2^e année en apprentissage

Une formation, une entreprise, une insertion professionnelle réussie

L'alternance permet l'accord parfait entre **enseignements théoriques, pratiques et mises en application en entreprise.**

L'étudiant passe en moyenne deux tiers du temps en entreprise et un tiers à l'IUT.

Après une **1^{re} année de DUT GEII réussie**, accueillez dans votre entreprise un étudiant de 2^e année en alternance.



Durée : 1 an dont 30 semaines en entreprise

Informatique embarquée

Microcontrôleur

Filtrage

Énergie électrique

Communiquer

Programmer

FPGA

Électrotechnique

Vérifier

VHDL

Réaliser



Électronique analogique

Circuits électriques

Langage C

Triphasé

Mesurer

Concevoir

Sécurité électrique

Automatisme industriel

GEII

Machine à courant continu

L'alternance : l'assurance d'un projet co-construit

Pour l'entreprise

En prenant un étudiant de l'IUT de Rennes, vous faites le choix d'une **formation concrète au plus proche de vos besoins métiers.**

Le DUT est l'adéquation parfaite entre **formation universitaire et formation professionnelle** grâce à un enseignement théorique et pratique (travaux dirigés, travaux pratiques, projets d'études et réalisations...).

Grâce aux 30 semaines de présence en entreprise, vous vous assurez de la **formation de votre futur collaborateur.**

Des avantages financiers indéniables

- exonération de cotisations et contributions sociales
- aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire
- crédit d'impôt jusqu'à Bac+2
- déductions fiscales de la taxe d'apprentissage
- pour les TPE : prime à l'apprentissage annuel et « aide TPE jeunes apprentis »
- **financement total de la formation par l'OPCO**

Comment estimer le coût d'un contrat en apprentissage ? Quelle sera ma rémunération ?

Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur
le portail de l'Alternance du Ministère du Travail

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

L'alternance : l'assurance d'un projet co-construit

Pour l'étudiant

Deux modalités différentes : initiale ou en alternance
Un même diplôme : le DUT

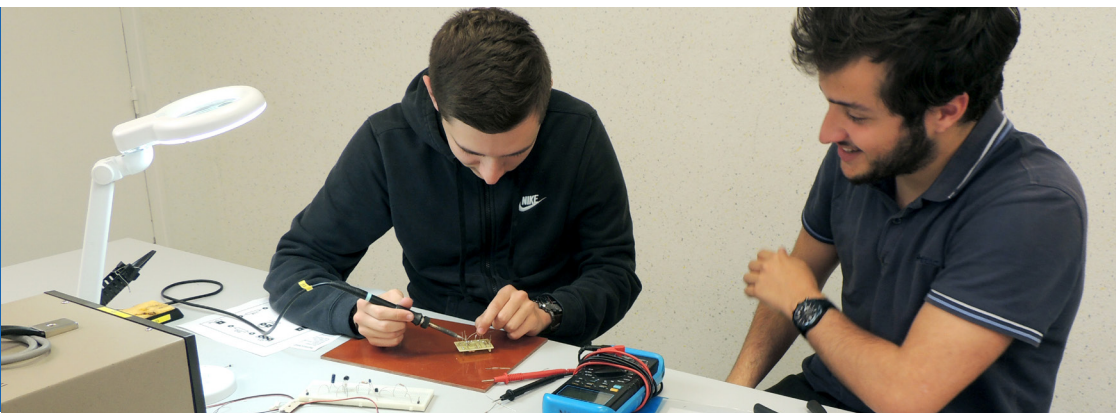
L'apprentissage permet une **première expérience dans le monde de l'entreprise**.

Faire votre seconde année en alternance, c'est :

- avoir son DUT en favorisant son insertion professionnelle
- profiter d'une formation personnalisée en petit groupe (12 étudiants max.)
- être rémunéré
- pouvoir poursuivre vos études (de Bac+3 à Bac+5) ou rentrer directement dans le monde professionnel
- être encadré par un tuteur en entreprise et un tuteur IUT durant toute l'année
- être accompagné dans votre recherche d'entreprise d'accueil (ateliers CV, lettre motivation...)

Des avantages financiers indéniables

- rémunération de 43 % à 61 % du SMIC (650 € à 930 € net)
- possibilité d'aides financières (aide au logement, transport, CE...)
- exonération des charges sociales patronales et salariales
- exonération de l'impôt sur le revenu
- en cas de poursuite d'études par apprentissage en licence ou école d'ingénieur, augmentation de la rémunération de 8 % à 17 %



Calendrier prévisionnel

2^e année DUT GEII - 2021-2022

Du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021

Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43
À l'IUT									
En entreprise									
Semaine	44	45	46	47	48	49	50	51	52
À l'IUT									
En entreprise									

Du 1er janvier 2022 au 8 mai 2022

Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9
À l'IUT									
En entreprise									
Semaine	10	11	12	13	14	15	16	17	18
À l'IUT									
En entreprise									

Du 9 mai 2022 au 31 août 2022

Semaine	19	20	21	22	23	24	25	26	27
À l'IUT									S
En entreprise									
Semaine	28	29	30	31	32	33	34	35	
À l'IUT									
En entreprise									

S = semaine de soutenance en entreprise

iut-rennes.univ-rennes1.fr

Responsables du parcours en alternance

Abdellah BELARBI et Hervé GAUVRIT

abdellah.belarbi@univ-rennes1.fr - herve.gauvrit@univ-rennes1.fr

Chargé de mission - service formation continue et alternance

Anthony CHOLLET

anthony.chollet@univ-rennes1.fr